

QUEL PROJET POUR LES ESPACES MARITIMES FRANÇAIS ?

L'IFM a lancé une réflexion sur le thème « 11 millions de kilomètres carrés, pour quoi faire » : je l'ai brièvement évoqué dans l'éditorial du dernier numéro de la Revue Maritime, et un premier point peut déjà être fait sur ces travaux.

La France dispose depuis 1976 d'une zone économique exclusive maritime ; grâce à l'extension de son plateau continental son espace maritime sous juridiction couvre 11 millions de Km², le second au monde. Par un raccourci infondé, certains y voient notre rang de puissance maritime et si politiques et médias en font souvent un motif de fierté nationale, force est de constater que notre ambition se réduit souvent à la seule expression de ce chiffre.

Or nos espaces maritimes ne doivent pas se résumer à la poésie de cette approche spatiale. Nos eaux intérieures, nos mers territoriales, nos zones économiques exclusives (ZEE), nos extensions de plateau continental – chacune ayant sa définition particulière dans le cadre des conventions internationales – nous donnent en même temps que des devoirs, des droits. Encore faut-il les connaître et les exercer pour en tirer le meilleur.

En particulier, au delà des potentialités économiques affichées dans son appellation même, la ZEE recouvre une réalité ou des potentialités complexes et ambiguës. Il suffit pour en prendre conscience de relire le Convention sur le droit de la mer qui énumère à l'article 56 les attributions de l'Etat côtier - exploration, exploitation, préservation - tout en rappelant à l'article 58 que son régime relève sauf exception du régime de la haute mer, c'est à dire de libertés, telle que celle de navigation (et de survol) sous la responsabilité de l'Etat du pavillon.

Les droits souverains d'ordre économique dont nous bénéficions dans nos ZEE recouvrent les ressources halieutiques, l'exploitation des fonds marins ou encore les ressources génétiques de la colonne d'eau. Encore faut-il que nos territoires ne soient pas pillés ou que la recherche scientifique puisse éclairer la prospection.

Or si l'on voit la France commencer à se mettre en ordre de marche pour négocier l'accès aux ressources génétiques en haute mer dans le cadre de la négociation qui vient de s'ouvrir à l'ONU (négociation dite "BBNJ"¹), il faut bien constater que dans nos ZEE, peut être parce que nous sommes « chez nous », rien de bien concret ne semble être fait.

Autres exemples, celui des ressources minérales, pour lesquelles sont également concernées les extensions de plateau continental pour lesquelles la France a demandé et obtenu des droits : si des recherches ont été réalisées à Wallis et Futuna, qu'en est-il des autres espaces et d'autres ressources potentielle ou réelles comme les hydrocarbures du canal du Mozambique dont on peut craindre qu'ils soient mal protégés de la prospection par de navires de recherche étrangers ? Ou encore celui des poissons de Clipperton désertée par la France entre deux rares et symboliques visites d'une frégate de notre marine ? Ou des ressources halieutiques de nos eaux guyanaises, tant convoitées par les pêcheurs de nos voisins Sud-Américains ?

Et, bien au delà du seul exercice de nos droits économiques, connaître, surveiller, protéger, gérer et exploiter nos espaces maritimes, c'est disposer d'un ensemble d'outils de sauvegarde et de réparation de l'environnement, de protection de patrimoines archéologiques, de renforcement de la sécurité et de sûreté nationale, de facilitation d'échanges internationaux, de gestion des ressources halieutiques, de production

¹ "BBNJ" pour Biodiversity Beyond National Jurisdictions

d'énergie renouvelable, de développement de technologies marines exportables, de lutte contre les trafics illégaux, de relations internationales et de diplomatie.

L'étendue et la diversité des mers concernées montre que des choix doivent être faits, des priorités arrêtées, des politiques fixées, des budgets affectés. Une gestion au jour le jour, en réponse à une actualité où à une prise de conscience particulière est coûteuse, peu efficace. La gestion de nos espaces maritimes et l'usage des deniers publics ne peuvent se suffire d'effets de mode.

Pour orienter les choix et choisir les priorités, il faut connaître et avoir une vision des situations et enjeux à la fois précise et globale.

C'est sur ce constat que tant des manques de connaissance et de la faible diffusion de celles existantes, que l'IFM a décidé de lancer son travail d'inventaire et de réflexion : « 11 millions de km², pour quoi faire ? ».

Dans un premier temps, pour chaque zone géographique, nous rassemblons les principaux éléments dans un dossier comportant six grands thèmes :

1. Le statut juridique : Délimitations des espace et existence de différends de délimitations maritimes ; statut du territoire qui est lié à la ZEE ; accords internationaux,
2. Les acteurs : Qui sont-ils ? Quelles sont leurs compétences ? Quelles sont leurs vellités concernant la ZEE (des politiques sont-elles menées ?). Place et culture de la mer dans les sociétés locales. Acceptation des politiques et actions maritimes (y compris pour les aires marines protégées)
3. Les caractéristiques des milieux : topographie ; ressources renouvelables et ressources non renouvelables ; état écologique
4. La sécurité et sûreté, risques et menaces : notamment pillage de ressources, trafics illicites, accidents, pollutions naturelles ou accidentelles, effets du réchauffement climatique
5. Le développement et l'exploitation : aquaculture, extraction, énergie, pêche, ports, tourisme (croisière, plaisance,...), impacts d'une économie/filière marine sur la création d'emplois
6. Les formes et degrés de la protection, les moyens disponibles.

Ces dossier permettront alors d'alimenter un document de présentation, articulé cette fois en quatre parties :

1. L'état des lieux des espaces maritimes (statuts, localisation, caractéristiques naturelles contestations frontalières, ressources, patrimoine culturel.
2. Ce qu'on y fait et qui le fait avec quelles retombées en terme d'emplois et de richesses : activités économiques, protection, recherche,...
3. Ce qu'on pourrait y faire : les potentiels de développement
4. Les défis : pollution, surexploitation et effets du réchauffement climatique, surveillance et contrôle, financement de l'exploitation

Avec l'aide de Lionel Loubersac, Président du Cluster Maritime Néo-Calédonien, nous avons décidé de commencer nos travaux en examinant les spécificités de ces espaces maritimes ultra marins au travers de notre grille, de façon à alimenter ensuite le dossier synthétique : tant par la superficie couverte que par la richesse des espaces, les spécificités de gestion ou les défis présents, il nous permet de tester notre méthode de travail et de l'ajuster.

Nous espérons, au travers de ce vaste projet donner de la visibilité à une politique marine qui montrera à la fois à nos concitoyens et à l'opinion publique internationale le bon usage de nos espaces maritimes, cette partie du bien commun de l'humanité dont la gestion et la conservation ont été confiées à la France.

Eudes Riblier

Président de l'Institut Français de la Mer